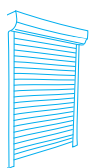


10 gestes pour économiser l'énergie cet été

EN ENTREPRISE

Pour réduire vos dépenses énergétiques et décarboner votre production, des actions de sobriété peuvent être mises en place cet été comme à plus long terme.



1 Protéger les fenêtres et baies vitrées du soleil:

installer des protections extérieures, ou à défaut un film solaire pour réfléchir le rayonnement solaire tout en laissant passer la lumière.

2 Moins consommer d'électricité pour climatiser:

installer un ferme-porte manuel ou automatique (obligatoire depuis le 5 octobre 2022), climatiser en période d'occupation seulement si la température intérieure dépasse 26 °C et régler la température de consigne à 26 °C, faire entretenir la climatisation (obligatoire tous les deux ans si la puissance dépasse 4 kW).



3 Réduire la consommation de l'éclairage:

installer des LED, éteindre lors des périodes de fermeture (sans attendre l'obligation d'extinction après 1 heure du matin), restreindre l'éclairage publicitaire.

4 Viser la sobriété numérique:

arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables (écrans des halls d'accueil...), éteindre les écrans et ordinateurs inutilisés, limiter le nombre et le surdimensionnement des équipements informatiques, éviter de trop climatiser les salles de serveurs, mettre en œuvre des systèmes de refroidissement passifs (free cooling)...



5 Entretenir et améliorer l'efficacité les équipements de froid:

installer des portes sur les meubles frigorifiques, entretenir les pompes à chaleur, les systèmes de chauffage/climatisation réversibles... en plus de l'inspection quinquennale obligatoire.

6 Optimiser le fonctionnement des équipements industriels

comme les appareils à air comprimé (recherche de fuites, arrêt des compresseurs en période d'inactivité, nettoyage des filtres, diminution de la pression des soufflettes à 2 bars...) et les fours, séchoirs et ventilations. Adapter les débits et températures, diminuer la pression du réseau vapeur ou du débit d'air, vérifier l'état des calorifuges et inciter le personnel à rechercher et signaler les fuites.



7 Impliquer les salariés:

les sensibiliser à l'efficacité énergétique, les former aux enjeux environnementaux et à l'écoconduite, les inciter à réduire l'impact de leurs déplacements (via le [forfait mobilités durables](#) par exemple) et à rouler à 110 km/h maximum sur autoroute (avec les véhicules de services aussi !).

8 Faire un état des lieux de ses consommations d'énergie

pour identifier les économies rapidement réalisables. Les CCI et CMA proposent des accompagnements et des visites énergie (contact via [Place des entreprises](#)) ; pour les PME de 20 à 250 salariés, Bpifrance et l'ADEME proposent le [Diag éco-flux](#).

9 S'engager dans une démarche plus ambitieuse avec le soutien de l'ADEME.

Bénéficiez de financement pour réaliser des [diagnostics](#), des [études sur des projets d'amélioration de la performance énergétique](#) et la mise en place de systèmes de management de l'énergie.

10 Investir dans des projets d'efficacité énergétique ou de décarbonation.

Les appels à projets pour décarboner subventionnent des actions de réduction de la consommation d'énergies fossiles dans de petits sites industriels. Le [fonds chaleur](#) finance les projets visant la production de chaleur et de froid renouvelables.

POUR ALLER PLUS LOIN

Pour plus de conseils, consultez
agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises

Des conseils pour s'adapter au changement climatique:
adaptation-changement-climatique.gouv.fr